

Direction générale adjointe chargée de la solidarité

**Pôle solidarité autonomie**

Direction des actions pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Bureau des actions pour les personnes handicapées

## **ACCUEIL DE JOUR** **Personnes handicapées**

- ✓ Dossier réglementaire dûment complété et signé

### **RESIDENCE**

- ✓ Pour les résidents de nationalité étrangère : titre de séjour en cours de validité
- ✓ Le nom et l'adresse de l'établissement d'accueil au titre duquel la demande d'aide sociale est formulée
- ✓ Attestation de présence dans l'établissement d'accueil

### **LA DECISION DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE (CDA)**

- ✓ Lorsqu'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie notifiant une orientation en établissement, fixant le taux d'invalidité ou l'attribution d'une prestation de compensation du handicap a déjà été prononcée, la produire.

### **RESSOURCES**

- ✓ Copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- ✓ Ressources des trois derniers mois : revenus personnels ou du ménage (conjoint, concubin, PACS) et des ayant-droits :
  - salaires
  - pensions de retraite : fournir les justificatifs annuels des caisses de retraite retraites et ressources en provenant de l'étranger
  - RSA
  - ASSEDIC
  - prestations familiales
  - Allocation aux adultes handicapés
  - indemnités journalières
  - pension d'invalidité
  - pension alimentaire suite à jugement
  - rente accident du travail pour les incapacités supérieures à 10 %
  - montant de l'allocation logement ou de l'APL
  - revenus de biens immobiliers : loyers, fermage, bail et rente viagère
  - justificatifs des revenus des capitaux placés (livrets, comptes productifs d'intérêts, actions, obligations, assurance-vie, etc..) : fournir l'attestation bancaire
  - en cas d'inexistence de capitaux, établir une attestation sur l'honneur le certifiant